



Viviane LE DISSEZ, députée des Côtes d'Armor, élue présidente du conseil d'administration du Conservatoire du littoral

Le conseil d'administration du Conservatoire du littoral qui s'est réuni hier, 6 novembre, au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a élu pour présidente Viviane Le Dissez, députée des Côtes d'Armor, qui en devient ainsi, pour trois ans, le dixième président. La ministre, Delphine Batho, est venue féliciter la nouvelle présidente et a saisi l'occasion pour s'exprimer devant le conseil d'administration de l'établissement.

Depuis la création du Conservatoire du littoral en 1975, cette présidence a été assurée principalement par des membres de l'Assemblée nationale. Robert Poujade, député de Côte d'Or, Guy Lengagne (à deux reprises), député du Pas-de-Calais, Olivier Guichard, député de Loire-Atlantique, Louis Le Pensec, député du Finistère, Ambroise Guellec, député du Finistère, Christine Lazerges, députée de l'Hérault, Didier Quentin, député de la Charente-Maritime, et Jérôme Bignon, député de la Somme, se sont ainsi succédé à la présidence du conseil d'administration de l'établissement public.

Vice-présidente de la Communauté de communes de Plancoët-Val d'Arguenon (avec, pour mission, le tourisme, l'économie en 2001 puis le suivi des travaux en 2008), Viviane Le Dissez est élue vice-présidente du Syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor (chargée des économies d'énergie). Parallèlement, elle devient première vice-présidente du Pays de Dinan (qui regroupe 80 communes dont 13 du littoral), chargée de la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour en prendre finalement la tête en 2010. Elle met progressivement un terme à sa carrière professionnelle à cette période.

Députée de la majorité et maire de Plancoët, elle intègre la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée Nationale. Afin de se consacrer pleinement à son mandat, elle démissionne de ses diverses fonctions de vice-présidente ainsi que de la présidence du Pays de Dinan.

Placé sous tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Conservatoire du littoral est chargé d'assurer, par l'action foncière, la protection des espaces naturels des rivages de la mer et des grands lacs de plus de 1 000 ha. Il est aujourd'hui garant de la protection de plus de 150 000 ha et préserve ainsi, avec 800 sites, plus de 12 % du littoral de France, en métropole et outre-mer. Plus de trente millions de visiteurs fréquentent chaque année ces espaces protégés.

Le conseil d'administration de l'établissement est composé de 34 membres dont la moitié de personnalités élues au niveau national ou local, et la moitié de représentants de l'Etat et de personnalités qualifiées.

Contacts presse

[CONSERVATOIRE DU LITTORAL](#)
Anne KONITZ
Tél. 01 44 63 56 68
a.konitz@conservatoire-du-littoral.fr

[PERMANENCE PARLEMENTAIRE](#)
Elsa DUPORT
Tel : 01 40 63 04 06